Mlle MARTINET,

905 rue Bourbon (ancien 99),

Fait savoir à sa clientèle qu'elle est de retour de son voyage à Paris et que les Dames trouveront chez elle les dernières modes en Robes et Manteaux pour la saison d'hiver. Mlle Martinet a également un choix de très jolies garnitures venant directement de France avec lesquelles elle compte faire les plus jolies toilettes d'ici à peu de temps.

Prix Raisonnables.

13 oct—1m—dim

Nécrologie et Remerciements.

Le doigt de Dieu a touché notre chère et bien-aimée mère Veuve Joseph Lasalle, et l'a rappelée à lui après une très courte maladie. Si peu prévue qu'ait été cette grande perte pour nous, nous devons nous soumettre aux décrets de Celui qui fait bien toutes les choses, et en présence duquel celle à qui nous devons la vie et qui nous a nourris et élevés avec la tendresse et la dévotion d'une mère fidèle, se trouve maintenant délivrée de toutes les peines et tribulations de cette terre, elle repose avec son Dieu, pour envoyer les bénédictions de là-Haut à ses enfants, leurs familles et leurs amis.

Tout en nous soumettant humblement à la volonté de Notre Divin Maître dans les Cieux, nous croyons qu'il est de notre devoir sacré de remercier toutes les bonnes et nobles personnes qui, pendant la durée de ses souffrances, se sont montrées de si bons et dévoués amis, et qui le jour de son enterrement venaient en si grand nombre lui rendre les derniers hommages et respects, ce qui sera toujours pour nous une grande et douce consolation, la sachant avoir été méritante de l'amitié et de l'admiration de chacun.

Qu'ils trouvant tous la récompense de leurs bontés. Récompense qu'il n'est pas en notre pouvoir de donner, les paroles étant insuffisantes pour exprimer nos sentiments d'une gratitude qui durera toujours.

Tout en gardant le cher souvenir de notre bien-aimée morte, que nos amis sympathiques nous permettent de demeurer toujours leurs reconnaissants amis.

EMILE LASALLE,
JEAN LASALLE,
LEOPOLD LASALLE.
Fils de la défunte, pour eux et pour leurs familles respectives.

13 oct—1f

SAHUQUÉ—Décédé samedi, 12 octobre 1895, à 8:10 heures A. M., LOUIS PHILIP SAHUQUÉ, âgé de 33 ans, natif de Santiago, Cuba. Les parents, amis et connaissances des familles Sahuqué, Fernandez, Duplantier, Boutte, Suarez et Villa et les officiers et membres de la Louisiana Mutual Benevolent Association, Empire Lodge No 112, K. of P., Pelican State Union, La Aurora Mutual Benevolent Association, Société Française et Circulo Cubano-Americano of New Orleans, sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui dimanche, 13 octobre, à 3:30 heures P. M., de sa dernière résidence, encoignure des rues Derbigny et Franklin.

Téléphone No 405.

F. LAUDUMIEY & CO

LIMITÉ.

F. LAUDUMIEY, Directeur.

Entrepreneur de Pompes Funèbres

Bureau: 1128 et 1130, Avenue Nord Remparts. Ecurie: 1116 à 1120 rue St-Claude, près Ursulines.

VOITURES POUR BALS, MARIAGES, PARTIES DE PLAISIRS, ETC.

John St-Paul, Président.
John B. Byrne, Vice-Président.
Chas. L. Boudousquié, Secrétaire et Trésorier.
Bureau de Directeurs: F. Laudumiey, P. Alph Rabouin, Chas. A. Delery, J. F. Meunier
20 Sav—1 an

PETITES ANNONCES.

PLUS de cheveux gris.—En se servant de régénérateur instantané des cheveux, de Chas. Muller; il changera instantanément les cheveux gris en leur couleur naturelle; il n'est pas nuisible; d'un usage facile, pas de graisse, pr. $1; préparé seulement par Chas. Muller, 16 rue Baronne. Coiffure pour dames.
11 aout—t 1 2 dim

TRAVAILLEURS—Les personnes ayant besoin de travailleurs français, pour la ville ou la campagne sont priées de s'adresser, par lettre ou autrement, au bureau de l'Union Française, rue des Remparts, près Dumaine. Placements gratuits. Heures de bureau: 9 heures à midi. 21 avril—6m dim

DEMANDES.

ON demande—Une gardienne avec expérience, avec bonnes recommandations, au No 1,625, rue Seconde près St-Charles.
13 oct—1 f

ON demande—Des vieux timbres postes Français. On paye de bons prix. Venez nous en assurer. F. M. Thomas, No 512 rue Royale. 13 oct—1 f

ON demande—Une dame de moyen âge comme cuisinière chez un curé, bonne ménagère; meilleures références requises. Adres. W. J. H. Cartinez, Smoke Bend P. O., La.
13 oct—1f

VIEUX timbres français, américains, contrefaçons achetés aux plus haut prix. Pelletier, 34 Bourbon. 29 sept—2m Dim

A VENDRE.

A VENDRE—Buvette bien achalandée, dans le deuxième district. S'adresser à A. B. L., à bella.
11 oct—7f

A VENDRE—Une épicerie et buvette bien achalandée dans le deuxième district. S'adresser à A. Rouzeti, coin Bienville et Decatur.
10oct—7t

J. JAMES & CIE,

Coupeur de la maison Dussantoy, de Paris, ouvrira son établissement, Tailleur pour hommes et pour dames, sur mesure, le lundi 16 septembre, rue Bourbon 232, entre Douane et Bienville. 15 sept—1m dim

Avis.

Monsieur Severin Magendie est de retour de son voyage en France; il est le fils de Mme Magendie sage-femme établie au No 1,910 dela rue des Remparts, si bien connue et si justement estimée de sa nombreuse clientèle.
13 oct—1 f

REMERCIEMENTS.

Je remercie la Société de St-Vincent de Paul, ainsi que plusieurs dames louisianaises qui m'ont généreusement assistée.
MME VVE JUSTIN CATHALA.
13 oct—1 f

LE EAST LOUISIANA
CHARGERA SES HEURES
LE LUNDI, 14 OCTOBRE.
LES TRAINS PARTANT ACTUELLEMENT A 4:10 P. M. PARTIRONT A L'AVENIR A 3:35 P. M.
13 oct—1fois E. S. FERGUSON, Agent.

Le Salon de Billards de Jack Curry

Encoignure Canal et Carondelet,

Ouvrira ses portes le 16 octobre, à 7 heures P. M.

LOUIS ABRAMS, Gérant.

Les tables de billard sont toutes fournies par le Brunswick Balke-Collender Company.
13 oct—1

GUIDE COMMERCIAL.

POELES.

Vaper Stove Repairing, 611 Bienville, 2025 St-St-Thomas.

FAIENCE.

Magasin de Faience, Ant. Castel, 903 Royale.

BLANCHISSEUSE.

Mme Maumus, Blanchisseuse en Fin, 633 Royale

PENSION.

Point Comfort, Baie St-Louis, Mme Von Gohren.

MARCHANDISES SECHES.

P. Rougelot Co., Ltd., Décatur et Esplanade.

MUSIQUE.

Dunning Music Co. L'td. 214 et 216 Camp.

CHAUSSURES.

J. D. Crusoms, No 528 rue des Français.

CONFISERIES.

Mint Confectionery, 1327 rue Decatur.
Confiserie Lopez, Bonbons, Chocolat et Gâteaux.
Confiserie Mannessier, Royale et St-Pierre.

THE

Grande Cie. A. et P. de Thé, 938 rue Canal.

PHARMACIES.

Pharmacie Hérat—St-Claude et Champs-Elysées Prescriptions préparées avec soin—Paul Friend, gerant.
Pharmacie Américaine, 1115 Canal. Dr Sauvage;

PHOTOGRAPHIE.

Encouragez l'industrie locale. Les meilleures photographies, chez L. Robira, 1021 Royale.

PLOMBIER.

John D. Burghardt, plombier, 421 et 423 Royale

Teinturerie Française.

Teintures et nettoyages en tous genres de habillements pour hommes, et vêtements de dames; robes peignoirs; articles de soierie, satin et velours, crêpes de chine. Spécialité de blanchissage et remise à neuf de dentelles.

Rideaux, Couvre-Pieds, Couvertures. Travail Garanti.

13 oct—1f

CHARTE

—DU—

OPERA WINE CELLAR CO., LIMITED.

ETAT DE LA LOUISIANE, — PAROISSE D'ORLÉANS, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU, que ce cinquième jour d'octobre, de l'année de Notre Seigneur, mil huit-cent-quatre-vingt-quinze, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la cent-vingtième.

Par devant moi, Théodule Buisson, notaire, dûment commissionné et qualifié dans et pour la paroisse d'Orléans, dans l'état de la Louisiane, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement les personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles déclarèrent:

Que se prévalant des dispositions des lois de cet état, relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres qui pourront plus tard s'associer à elles, à se former en, et à constituer une corporation pour les objets et fins qui suivent, à savoir:

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de cette corporation sera le **Opera Wine Cellar Company Limited,** par lequel nom la dite corporation aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour le plein terme et période de vingt-cinq ans à partir de la présente date; aura le pouvoir de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, d'adopter et d'employer un sceau corporatif, et de le rompre ou changer à son gré, de nommer et de désigner des gérants, ainsi que les intérêts de la corporation le demanderont, et de faire et établir des règlements, règles et régulations pour la bonne administration de ses affaires, pouvant être nécessaires, de changer, modifier et d'amender à son gré les dits règlements.

ARTICLE DEUXIÈME!

Le domicile de cette corporation est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane et tout assignations ou autres procédés légaux, seront servis au Président, ou en son absence au Vice-Président.

ARTICLE TROISIÈME.

Les objets et buts pour lesquels cette corporation est établie, et la nature des affaires qui se ront traitées sont déclarées être:

L'achat et la vente de vins et de liqueurs dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE QUATRIÈME.

Le fonds capital de la dite corporation est, par les présents, fixé à Vingt-cinq mille dollars ($25,000), représentés par cinq cents actions de cinquante dollars chacune, lequel dit fonds capital peut être augmenté ou réduit, à n'importe quelle réunion générale des actionnaires, appelée dans ce but. Les paiements des dites actions se feront comme suit; Trente dollars par action, comptant, et la balance en quatre paiements mensuels.

ARTICLE CINQUIÈME.

Les officiers de cette compagnie consisteront en un Président, un Vice-Président, un Trésorier et un Secrétaire. Le vice-président peut aussi en même temps être le secrétaire ou trésorier.

Les officiers pour la première année de cette corporation sont déclarés être:

A. Hancock, Président.
J. Gerson, Vice-Président et Secrétaire.
L. P. Bouby, Trésorier et Gérant.

Ces officiers seront élus annuellement la premier lundi de septembre; toutes les élections seront par scrutin, dans les bureaux de la section, sous la surveillance de deux commissaires, nommés par le Président. Ils seront élus comme dit plus haut, et serviront jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment qualifiés. Les personnes recevant la majorité des votes représentant des actions payées en plein sera déclarée élue, et pour être un officier il sera nécessaire que la personne possède au moins deux actions payées en plein du fonds capital de la dite Corporation.

ARTICLE SIXIÈME.

M. L. P. Bouby sera le gérant de la Corporation et son terme d'officier sera de trois ans à partir de la présente date.

ARTICLE SEPTIÈME.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié, altéré ou amendé, ou la dite corporation peut être dissoute avec l'assentiment des trois-quarts du fonds-capital, à une réunion générale des actionnaires appelée à cet effet; et dans le cas d'une liquidation, la même sera confiée à trois personnes nommées par une majorité des actions payées en plein à ce temps.

ARTICLE HUITIÈME.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu responsable pour les contrats ou erreurs de la dite Corporation, pour aucune autre somme que celle de la balance non payée due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation au-delà du montant de son stock.

Fait et incorporé dans mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, mentionné ci-dessus, en présence des messieurs Henry J. Gassie et Charles Fuselier, témoins, tous les deux d'âge légal et résidants de cette ville, qui ont signé les présents avec lesdites personnes, et moi, notaire, le jour et la date premièrement mentionnés.

(Original signé) ANDRÉ DAVEREDE,
L. P. BOUBY,
J. GERSON,
EMMANUEL BOUBY,
AMELIE BOUBY,
G. GILLOT,
HENRY J. GASSIE,
CHS. FUSELIER,
TH. BUISSON,
Notaire Public.

Pour copie conforme de l'original.
(Signé) TH. BUISSON,
Notaire Public.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation ci-dit de "Opera Wine Cellar Company, Limited" a été dûment enregistré ce jour en mon bureau, dans le livre 565, folio 22.

Nouvelle-Orléans, sept octobre 1895.
(Signé) A. C. WINE, Greffier.
(Signé) GEO. GUINAULT,
Député Annotateur des Hypothèques.
12 oct—4 (28 30)

VENTES A L'ENCAN.

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Placement de Choix.

DOUBLE COTTAGE NEUF

Encoignure des rues Lapeyrouse et Miro.

TROISIEME DISTRICT.

A L'ENCAN.

JEUDI, 14 NOVEMBRE 1895.

Dans l'affaire de la Succession de Mlle Elizabeth Crone.

No 45,127.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR HECKER & SMITH.—J. Paul Hecker encanteur.—Bureau No 334 rue Carondelet—JEUDI, 14 novembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre rendu et signé le 10 octobre 1895, par l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, agissant pour l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent, en vacance, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, dans l'îlet borné par les rues Miro, Galvez, Lapeyrouse et Laharpe, étant le lot No 16 du dit îlet, et mesure 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Miro par 98 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Ledeyrouse. Lequel dit lot forme l'encoignure des rues Miro et Lapeyrouse.

Les améliorations consistent d'un cottage double, comparativement neuf, avec 4 chambres de chaque côté, rapportant un revenu de $240 par an.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance s'il y en a, à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par liens du vendeur et portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final; toutes les taxes sont payées; l'acquéreur fera un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
13 oct—13 20 22 27—nov 3 10 à date

PAR ALFRED C. GREEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Receveur de Comptes à Recevoir et Jugements.

A l'encan—Dans l'affaire de la Banque Lafayette de St-Louis vs The A'giers Brewing Co.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 39,952—Division B.

PAR ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau No 828 rue Commune—MARDI, 22 octobre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée le 7 octobre 1895, il sera vendu aux enchères publiques:

Divers comptes à recevoir et jugements, le tout d'après l'inventaire enregistré en cour et la copie dans le bureau de l'encanteur. Conditions de la vente—Comptant avant livraison.
9 oct—9 13 19 20 22

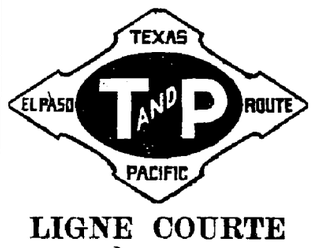

LIGNE COURTE

—POUR—

Hot Springs, Nord Texas

—ET—

CALIFORNIE.

Bureau des Billets: 632 Canal.

Et à l'entrepôt au pied de la rue Thalie

Heures des arrivages et des départs.

	Départs	Arrivages
Ex de Ft Worth et Cal	8:15 a.m.	6:15 p.m.
Ft Worth & Hot Springs Ex	6:15 p.m.	9:15 a.m.

Le train de 8:15 a.m. a des chars dortoirs buffet, Pullman à Fort Worth et fait connection à Fort Worth avec des chars dortoirs Pullman pour El Paso, Denver et San Francisco.

Le train de 6:15 p. m. a des chars dortoirs buffet Pullman à Shreveport et Marshall et fait connection avec le train "Cannon Ball" pour Hot Springs; aussi des chars dortoirs directs à Little Rock et Alexandrie.

Prenez les chars électriques de la rue Jackson ou de la rue Tchoupitoulas, vis le Ferry de la rue Jackson pour Gretna. Les trains quitteront Gretna à 8:40 a. m. et 6:50 p. m.

Pour des billets et d'autres informations s'adresser à

A. S. GRAHAM, agent des passagers et des billets. GASTON MESLIER, agent général des passagers et des billets. L. S. THORNE Troisième vice-président et directeur-général
1er janv95—1an

JOURNAUX FRANCAIS

COURRIER DE FRANCE.

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs supplément France Mode, Mode Nationale, Echo de Mode, Bon Journal, Caricature, Rollinet, Journal Amusant, Jal des Voyages, Monde Comique, P. Jal, Pirre Selen, Livre et

Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK

Envoie par la Poste dans toute l'Amérique

DEMANDEZ LA LISTE!

Conditions avantageuses aux Marchands

DIMPLES

Freckles, Blotches, Ringworm, Eczema, Scald Head, Tetter, and all other skin disorders positively cured with

HEISKELL'S OINTMENT.

PRICE 50C. A BOX.

If you would have soft, smooth and healthy skin, free from all imperfections, use constantly

HEISKELL'S SOAP.

Prices 25 cts. Send Stamp for Free Sample.

HOBSON, HOLLWAY & CO., PHILA.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE LIQUIDATION.

Liqueurs, Cordiaux, Sirops, Bassines en cuivre et en fer, Filtres et Distillateur, Bouteilles et Barils vides, Etiquettes, Extraits et Couleurs, Coffre-fort, Meubles de bureau et Divers.

—AUSSI—

Huit Beaux Mulets, Wagons, Charrettes, Harnais, etc.

In ré Southern Syrup, Cordial and Liquor Manufactory.

No 46,859—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune—JEUDI, le 24 octobre 1895, à 11 heures A. M., aux magasins Nos 74 et 76 rue Decatur, entre Bienville et Conti, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en vacances, daté le 10 octobre 1895, dans l'affaire de la Southern Syrup, Cordial and Liquor Manufactory, il sera vendu aux enchères publiques—

Un grand assortiment de liqueurs, cordiaux, sirops, en bouteilles et barils, bassines en cuivre et ustensiles, filtres et nombre d'autres articles.

Aussi—Huit beaux mulets, 8 wagons, harnais et divers.

Conditions comptant.
13 oct—13 16 20 23 24

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

1716...CARONDELET...1718

Entre Enterpe et Polymnie.

Dans l'affaire de Mme Euphemia Mo-Connell et als. vs. la mineure Esther Darrah.

No 45,775.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "B".

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 123 rue Carondelet—JEUDI, 14 novembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" rendu le 21 août 1895 et signé le 27 août 1895, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Euterpe et Polymnia et désigné comme lot No 4 sur un plan dressé par J. A. Drémécourt, le 7 octobre 1857 et annexé à l'inventaire de la succession de Paul Lefebre, dressé par T. Guyot, notaire, le 8 octobre 1857; le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces entre lignes parallèles au pied américain.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, situé dans le même district et ilet, désigné comme lo: No 2 sur un plan dressé par Henry Mulhausen architecte et voyer, déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, comme plan No 73 des livres des plans; le dit lot mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations sont une résidence en briques à deux étages et deux corps de logis, désignée par les Nos 1716 et 1718 rue Carondelet, entre Enterpe et Polymnia, chaque côté ayant hall, salon, salle à manger, cuisine et à peu près 5 chambres à coucher bien aérées, cour pavée, barrière en fer, les deux propriétés seront vendues ensemble. La possession du No 1716 rue Carondelet est réservée pour 60 jours après le passage de l'acte de vente sans payer de loyer.

Conditions—Un moitié en plus comptant; le reste en un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par ans à partir de la date de l'adjudication, garanti par lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie; taxes de 1895 seront assumées par l'acquéreur; 10 pour cent seront exigé au moment de l'adjudication. Acte de vente au frais de l'acquéreur, par devant Fred Adolph, notaire.
6oct—6 13 20 27 nov 3 10 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une superbe maison en briques—La résidence-palais du défunt

FRANK N. VOLCKMANN,

2621.....Rue Magasins.....2621

A l'encoignure Quatrième.

Groupée parmi les jolies résidences de MM. B. Rosenburg, Joseph Simon, Frank Roder, Dr R. A. Rayley, Major S. P. Walmsley et autres.

Terrains magnifiques

127x160,

Richement embellis avec des plantes rares, bouture de roses, fleurs, gazon bien soigné et embragé avec de beaux arbres, chênes, pins et magnolias, entourés de grillages en fer orné et avec promenades en Schillinger.

Conditions extraordinairement libérales.

Succession de Frank N. Volkmann.

No 46,897—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Jeudi, 7 novembre 1895.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau No 123 rue Carondelet—Le JEUDI, 7 novembre 1895, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et du 27 septembre 1895, il sera vendu à l'enchère publique—

L'élégante et confortable résidence en briques, 2621 rue Magasins, formant l'encoignure de la rue Quatrième, dans l'îlet borné par les rues Troisième et Camp, comprenant de larges balcons aux deux étages, supporté par de gracieuses colonnes corinthiennes, hall spacieux, avec escaliers dans le fond, deux grands salons, à arches, plafonds haut, cheminées en marbre avec dessins riches, jolie librairie ou chambre de réception, grande salle à manger, offices et accessoires usuels pour les domestiques. Au second étage, il y a six ou sept grandes et confortables chambres à coucher, larges galeries sur le côté et dans le fond, sonnettes électriques et le gaz partout. Les terrains mesurent 127 pieds de face à la rue Magasins sur une profondeur et largeur sur la rue Quatrième de 160 pieds 2 pouces et 1 ligne et demie, et est magnifiquement arrangé avec plantes, fleurs, arbres fruitiers et autres, terrain élevé, bien drainé, allée pavée en Schillinger, trois grandes cuves et hydrant qui peuvent fournir une grande quantité d'eau, les bâtisses et terrains sont en très bonne condition et peuvent être visités jeudi et mercredi, entre 2 et 5 heures P. M., avec carte des encanteurs.

Conditions.—Un tiers en plus comptant le reste à un et deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'au paiement final, avec les clauses usuelles d'assurances, honoraires d'avocat, etc.; 10 pour cent seront exigé au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. V. Sulat, notaire.
29 sept—29—oct 3 10 17 24 31—nov 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE

LA JOLIE RESIDENCE-COTTAGE

—ET—

L'Emplacement de Choix pour Affaires.

Coin des rues St-Thomas et Ste-Thérèse.

Actuellement occupé comme Magasin de Chaussures,

Et la Bâtisse Simple à Deux Etages dans le Fond,

Sur la rue St Thomas.

A longue échéance et faible intérêt.

Succession d'Henry Wirth.

No 46,483—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau No 610 rue Gravier—Sera vendu à l'enchère publique—MARDI, 12 novembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, maintenant absent en congé, daté et signé le 10 octobre 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent situé dans le faubourg Saulet, premier district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues St-Thomas, Ste-Thérèse, Tchoupitoulas et Bellechasse, et désigné comme et No 14 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer le 1er me jour de janvier 1844 et déposé en l'étude d'Octave de Armas ancien notaire en cette ville; lequel dit lot forme l'encoignure des rues St-Thomas et Ste-Thérèse et mesure, en mesure américaine, vingt-six pieds huit pouces de face à la rue Ste-Thérèse sur une profondeur de vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un joli cottage couvert en ardoises, servant de magasin de chaussures et de résidence et dans le fond une grande bâtisse à deux étages contenant 4 chambres, citerne, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit garantie par hypothèque portant 7 pour cent d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; assurance, honoraires d'avocat et toutes autres clauses de sécurité. 10 pour cent seront déposés au moment de la vente.

Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

No 45,775.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "B".

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 123 rue Carondelet—JEUDI, 14 novembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" rendu le 21 août 1895 et signé le 27 août 1895, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Euterpe et Polymnia et désigné comme lot No 4 sur un plan dressé par J. A. Drémécourt, le 7 octobre 1857 et annexé à l'inventaire de la succession de Paul Lefebre, dressé par T. Guyot, notaire, le 8 octobre 1857; le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces entre lignes parallèles au pied américain.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, situé dans le même district et ilet, désigné comme lo: No 2 sur un plan dressé par Henry Mulhausen architecte et voyer, déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, comme plan No 73 des livres des plans; le dit lot mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations sont une résidence en briques à deux étages et deux corps de logis, désignée par les Nos 1716 et 1718 rue Carondelet, entre Enterpe et Polymnia, chaque côté ayant hall, salon, salle à manger, cuisine et à peu près 5 chambres à coucher bien aérées, cour pavée, barrière en fer, les deux propriétés seront vendues ensemble. La possession du No 1716 rue Carondelet est réservée pour 60 jours après le passage de l'acte de vente sans payer de loyer.

Conditions—Un moitié en plus comptant; le reste en un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par ans à partir de la date de l'adjudication, garanti par lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie; taxes de 1895 seront assumées par l'acquéreur; 10 pour cent seront exigé au moment de l'adjudication. Acte de vente au frais de l'acquéreur, pardevant Fred Adolph, notaire.
6oct—6 13 20 27 nov 3 10 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une superbe maison en briques—La résidence-palais du défunt

FRANK N. VOLCKMANN,

2621.....Rue Magasins.....2621

A l'encoignure Quatrième.

Groupée parmi les jolies résidences de MM. B. Rosenburg, Joseph Simon, Frank Roder, Dr R. A. Rayley, Major S. P. Walmsley et autres.

Terrains magnifiques

127x160,

Richement embellis avec des plantes rares, bouture de roses, fleurs, gazon bien soigné et embragé avec de beaux arbres, chênes, pins et magnolias, entourés de grillages en fer orné et avec promenades en Schillinger.

Conditions extraordinairement libérales.

Succession de Frank N. Volkmann.

No 46,897—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Jeudi, 7 novembre 1895.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau No 123 rue Carondelet—Le JEUDI, 7 novembre 1895, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et du 27 septembre 1895, il sera vendu à l'enchère publique—

L'élégante et confortable résidence en briques, 2621 rue Magasins, formant l'encoignure de la rue Quatrième, dans l'îlet borné par les rues Troisième et Camp, comprenant de larges balcons aux deux étages, supporté par de gracieuses colonnes corinthiennes, hall spacieux, avec escaliers dans le fond, deux grands salons, à arches, plafonds haut, cheminées en marbre avec dessins riches, jolie librairie ou chambre de réception, grande salle à manger, offices et accessoires usuels pour les domestiques. Au second étage, il y a six ou sept grandes et confortables chambres à coucher, larges galeries sur le côté et dans le fond, sonnettes électriques et le gaz partout. Les terrains mesurent 127 pieds de face à la rue Magasins sur une profondeur et largeur sur la rue Quatrième de 160 pieds 2 pouces et 1 ligne et demie, et est magnifiquement arrangé avec plantes, fleurs, arbres fruitiers et autres, terrain élevé, bien drainé, allée pavée en Schillinger, trois grandes cuves et hydrant qui peuvent fournir une grande quantité d'eau, les bâtisses et terrains sont en très bonne condition et peuvent être visités jeudi et mercredi, entre 2 et 5 heures P. M., avec carte des encanteurs.

Conditions.—Un tiers en plus comptant le reste à un et deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'au paiement final, avec les clauses usuelles d'assurances, honoraires d'avocat, etc.; 10 pour cent seront exigé au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. V. Sulat, notaire.
29 sept—29—oct 3 10 17 24 31—nov 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Zaima Bergeron, Veuve du Dr Bernard Navarre.

No 45,353—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, 7 novembre 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 16 septembre 1895, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite cour, Division "B", siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division "D" maintenant absent en vacances, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pleasant, Toledano, Constance et Laurel, le dit îlet est désigné par le No 9 sur un plan du Faubourg Delassize, le lot de terre est désigné par le No 11 formant l'encoignure des rues Pleasant et Constance, et mesure 30 pieds de face à la rue Pleasant sur 125 pieds de profondeur et de face à la rue Constance, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations désignées par le No 940 rue Pleasant et 3240 rue Constance.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèques et liens du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt, à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final. 5 0/0 Honoraires d'avocats dans le cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées, et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur paiera les Taxes d'Etat pour l'année 1895, 10 0/0 compt